



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mai 2012

|

|

RAPPORT GENERAL

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2011**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 7.089.242 mD et un bénéfice net de 48.197 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note II.3.2 « Provisions Collectives » aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés dont le règlement n'a pas été effectué ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 24.700 mD au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 4.746 mD au titre des agios réservés, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

- 1- La BIAT a loué à La société « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex-SICAR AVENIR), pour usage administratif, trois bureaux situés à l'aile droite du premier étage et deux bureaux situés à l'aile droite du deuxième étage d'une superficie globale de 222m² y compris les parties communes ainsi que deux places du parking situé au sous sol, faisant partie du bâtiment situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis. Le loyer annuel est de 33.300 dinars Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit 8.325 dinars HTVA par trimestre. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Juillet 2011 jusqu'au 30 Juin 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

2- La BIAT a conclu avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;
- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 Dinars HTVA (par Société). Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque;
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10% ;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT. Soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA/ par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces deux sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

3- La BIAT a conclu, avec la CIAT « Campanie Internationale Arabe de Tunisie » une convention de mise à disposition d'un bureau d'une superficie de 24m² sis au 4^{ème} étage du siège social ainsi que la totalité des équipements, mobiliers et matériels existants.

En contrepartie de cette mise à disposition, la banque reçoit un montant annuel de 7.200 dinars HTVA payable trimestriellement. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année à partir de la 3^{ème} année de mise à disposition.

Cette convention entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

4- La BIAT donne en location à la société «BIAT CAPITAL », qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez de chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 jusqu'au 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- 5- La BIAT donne en location à la société «TUNISIE TITRISATION », pour usage de bureaux administratifs, un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie totale de 19 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 dinars HTVA par trimestre.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 décembre 2011 jusqu'au 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- 6- La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR) la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir l'industrie et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

- 7- La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR) la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 14 décembre 2011.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant 2011 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement conclues ont été modifiées durant 2011 :

- 1- La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1er étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie pour un loyer annuel de 47.250 dinars HTVA payables trimestriellement et d'avance.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 147 m² au lieu de 315 m² et le loyer revu par conséquent à 22.050 dinars HTVA.

Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

- 2- La BIAT a conclu avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011.

- 3- La BIAT a confié à la BIAT CAPITAL RISQUE (ex SICAR AVENIR) la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération:

✓ *Rémunération du fonds :*

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

✓ *Destination du fonds:*

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

- 4- La BIAT a mis à la disposition de sa filiale, la société de promotion Touristique Mohamed V des salariés qui interviennent sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis.

En septembre 2011, un avenant a été conclu portant sur :

- la mise en place d'une marge de 5% calculée sur les salaires, complément de salaires et toutes charges comprises) ;
- la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31/12/2011.

La charge refacturée au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à 135.000 dinars HTVA.

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- 1- La BIAT a confié à la BIAT CAPITAL RISQUE (ex SICAR AVENIR) la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.
- 2- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille six cent quarante trois dinars sept cent cinquante millimes hors taxe, par mois (2.643,750 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

- 3- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} Avril 2010 jusqu'au 31 Mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille cinq cent soixante sept dinars hors taxe (2.567 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location. Orange Tunisie a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

- 4- La BIAT et la SICAV TRESOR ont conclu une convention de dépôt à la date du 1^{er} Avril 2010 au terme de laquelle la BIAT assure la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Pour ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,35% TTC, de l'actif net de la SICAV TRESOR. Cette rémunération décomptée quotidiennement sera réglée mensuellement à terme échu. Les produits de l'exercice 2011 se sont élevés à 2.439 mD.

- 5- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur. Les montants inscrits en résultats au titre de l'exercice 2011 se sont élevés respectivement à 2.266 DT et à 2.756 DT.

- 6- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

- 7- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du « FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS » et ce,

sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition. Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale. Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 807 DT.

- 8- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000 DT TTC.

- 9- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE (ex SICAR AVENIR), en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité. Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 10- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 11- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 12- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 13- La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » (Actuellement dénommée BIAT Capital) une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

14- La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2011, à 2.163 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- 145 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à 76.164 Dinars HTVA.

15- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2011, à 6.599 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 1.146 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion

« TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à 117.139 Dinars HTVA.

16- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2011, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 Dinars.

17- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT ». Les primes payées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 1.855 mD.

18- La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

19- La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

20- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% hors taxes de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à 14.009 dinars HTVA.

21- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

22- La filiale « Assurance BIAT » a conclu avec la BIAT un contrat de sous location en vertu duquel elle met à sa disposition un local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale d'environ 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II-Tunis édifié sur la parcelle « DIAR El ONS », et ce en moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars HTVA ;
- 137,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars HTVA ;
- 147,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars HTVA.

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012. Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

23- La BIAT a conclu le 12 octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

24- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (organisation et services informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année. A ce titre, le montant de la charge de l'année 2011, s'élève à 30.236 DT HTVA.

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature, fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007. Ces avantages se sont élevés pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 à un montant brut de 18 mD. Ces avantages consistent en la prise en charge des frais accessoires de logement ainsi que ceux afférents à la mise à disposition de deux voitures de fonction.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2011 à un montant brut de 818 mD y compris des charges patronales de 167 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2011 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2011 de 40 mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT

ETATS FINANCIERS
31/12/2011

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(en Milliers de Dinars)

| | Note | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|--------------|------------------|------------------|----------------|--------------|
| <u>ACTIF</u> | | | | | |
| Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT | III-1 | 109 772 | 272 825 | -163 053 | -59,76% |
| Créances sur les établissements bancaires et financiers | III-2 | 979 342 | 1 246 709 | -267 367 | -21,45% |
| Créances sur la clientèle (1) | III-3 | 4 818 800 | 3 972 204 | 846 596 | 21,31% |
| Portefeuille-titre commercial | III-4 | 615 120 | 543 577 | 71 543 | 13,16% |
| Portefeuille d'investissement | III-5 | 207 334 | 201 511 | 5 823 | 2,89% |
| Valeurs immobilisées | III-6 | 162 840 | 142 393 | 20 447 | 14,36% |
| Autres actifs | III-7 | 196 034 | 142 005 | 54 029 | 38,05% |
| TOTAL ACTIF | | 7 089 242 | 6 521 224 | 568 018 | 8,71% |
| <u>PASSIF</u> | | | | | |
| Banque Centrale et CCP | IV-1 | 3 416 | 2 097 | 1 319 | 62,9% |
| Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | IV-2 | 413 991 | 91 253 | 322 738 | 353,67% |
| Dépôts et avoirs de la clientèle | IV-3 | 5 759 639 | 5 601 795 | 157 844 | 2,82% |
| Emprunts et Ressources spéciales | IV-4 | 125 493 | 143 982 | -18 489 | -12,84% |
| Autres passifs (1) | IV-5 | 267 534 | 177 408 | 90 126 | 50,80% |
| TOTAL PASSIF | | 6 570 073 | 6 016 535 | 553 538 | 9,20% |
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | | | | |
| Capital | | 170 000 | 170 000 | - | - |
| Réserves | | 295 693 | 263 627 | 32 066 | 12,16% |
| Autres capitaux propres | | 22 | 33 | -11 | -33,33% |
| Résultats reportés | | 5 257 | 23 523 | -18 266 | -77,65% |
| Résultat de l'exercice | | 48 197 | 47 506 | 691 | 1,45% |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | V | 519 169 | 504 689 | 14 480 | 2,87% |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 7 089 242 | 6 521 224 | 568 018 | 8,71% |

(1) Retraités pour les besoins de la comparabilité des états financiers, voir note II-6

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILANARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(en Milliers de Dinars)

| | Note | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|-----------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| <u>Passifs éventuels</u> | | | | | |
| Cautions, Avals et autres garanties données | | 974 203 | 1 048 147 | -73 944 | -7,05% |
| <i>a - En faveur d'établissements bancaires et financiers</i> | | 321 159 | 346 493 | -25 334 | -7,31% |
| <i>b - En faveur de la clientèle</i> | | 653 044 | 701 654 | -48 610 | -6,93% |
| Crédits documentaires | | 457 427 | 342 358 | 115 069 | 33,61% |
| <i>a - En faveur de la clientèle</i> | | 329 509 | 315 296 | 14 213 | 4,51% |
| <i>b - Autres</i> | | 127 918 | 27 062 | 100 856 | 372,68% |
| TOTAL PASSIFS EVENTUELS | VI | 1 431 630 | 1 390 505 | 41 125 | 2,96% |
| <u>Engagements donnés</u> | | | | | |
| Engagements de financement donnés | | 93 730 | 98 925 | -5 195 | -5,25% |
| <i>En faveur de la clientèle</i> | | 93 730 | 98 925 | -5 195 | -5,25% |
| Engagement sur titres | | 4 420 | 4 929 | -509 | -10,33% |
| <i>a - Participations non libérées</i> | | 4 290 | 4 857 | -567 | -11,67% |
| <i>b - Titres à recevoir</i> | | 130 | 72 | 58 | 80,56% |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | VI | 98 150 | 103 854 | -5 704 | -5,49% |
| <u>Engagements recus</u> | | | | | |
| Garanties reçues | | 1 806 164 | 1 384 853 | 421 311 | 30,42% |
| TOTAL ENGAGEMENTS RECUS | VI | 1 806 164 | 1 384 853 | 421 311 | 30,42% |

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
(en Milliers de Dinars)

| | Note | Exercice 2011 | Exercice 2010 | Variation | En % |
|--|--------------|------------------|------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation bancaire | | | | | |
| Intérêts et revenus assimilés | VII-1-1 | 314 554 | 285 948 | 28 606 | 10,00% |
| Commissions (en produits) | VII-1-2 | 71 585 | 62 947 | 8 638 | 13,72% |
| Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | VII-1-3 | 74 415 | 68 182 | 6 233 | 9,14% |
| Revenus du portefeuille d'investissement | VII-1-4 | 9 557 | 10 235 | -678 | -6,62% |
| Total produits d'exploitation | VII-1 | 470 111 | 427 312 | 42 799 | 10,02% |
| Charges d'exploitation bancaire | | | | | |
| Intérêts encourus et charges assimilées | VII-2-1 | -127 821 | -119 201 | -8 620 | 7,23% |
| Commissions encourues | VII-2-2 | -3 155 | -4 154 | 999 | -24,05% |
| Total charges d'exploitation | VII-2 | -130 976 | -123 355 | -7 621 | 6,18% |
| Produit Net Bancaire | | 339 135 | 303 957 | 35 178 | 11,57% |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | VII-3 | -61 674 | -65 357 | 3 683 | -5,64% |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | VII-4 | -3 296 | 6 192 | -9 488 | -153,23% |
| Autres produits d'exploitation | VII-5 | 3 760 | 3 319 | 441 | 13,29% |
| Frais de personnel | VII-6 | -142 408 | -120 235 | -22 173 | 18,44% |
| Charges générales d'exploitation | VII-7 | -41 350 | -36 206 | -5 144 | 14,21% |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations | VII-8 | -14 963 | -15 409 | 446 | -2,89% |
| Résultat d'exploitation | | 79 204 | 76 261 | 2 943 | 3,86% |
| Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires | VII-9 | 586 | -1 946 | 2 532 | -130,11% |
| Impôts sur les bénéfices | VII-10 | -31 593 | -26 809 | -4 784 | 17,84% |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 48 197 | 47 506 | 691 | 1,45% |

ETAT DE FLUX DE TRESORERIEPERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

| | Note | Exercice 2011 | Exercice 2010 |
|---|-------------|------------------|------------------|
| <u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u> | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement) | | 463 213 | 414 659 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | -130 846 | -121 429 |
| Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers | | 78 343 | 10 020 |
| Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle | | -871 819 | -459 587 |
| Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle | | 141 529 | 256 269 |
| Titres de placement / Titres de transaction | | 1 370 | 2 680 |
| Sommes versées au personnel et créiteurs divers | | -188 124 | -147 101 |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 30 903 | -8 308 |
| Impôts sur les sociétés | | -42 696 | -5 277 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation | | -518 127 | -58 076 |
| <u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u> | | | |
| Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | 6 103 | 4 125 |
| Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement | | -7 525 | -12 334 |
| Acquisitions cessions sur immobilisations | | -37 105 | -40 819 |
| Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement | | -38 527 | -49 028 |
| <u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u> | | | |
| Emission / Remboursement d'emprunts | | -19 027 | -20 278 |
| Augmentation / diminution ressources spéciales | | -3 090 | 16 238 |
| Dividendes versés | | -34 000 | -34 000 |
| Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement | | -56 117 | -38 040 |
| Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités | IX-1 | 13 291 | 23 614 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice | | -599 480 | -121 530 |
| Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice | | 1 685 144 | 1 806 674 |
| LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE | IX-2 | 1 085 664 | 1 685 144 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2011

Note I – Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2011 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2011 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2011 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2011 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2011 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2011 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2011 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2011.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2011 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2011 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2011 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

II-3.1. Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2011 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2011 et un montant des produits réservés.

II-3.2. Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 465 852 mD, dont 82 521 mD d'encours rééchelonnés et 23 600 mD de nouveaux crédits pour réparation des dégâts.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Ainsi, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 4 746 mD.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 24 700 mD.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2011. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2011.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2011 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2011.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2011. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2011.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2011, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2010 que celles relatives à l'année 2011.

Les données relatives à l'année 2010 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 Juin 2011 à l'exception d'un retraitement au niveau des postes AC3 « Créances sur la clientèle » et PA5 « Autres passifs » d'un montant de 374 mD concernant des agios réservés sur des créances consolidées suite à la parution de la circulaire BCT n °2011-04.

NOTE III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 163 053 mD ou 59,76% en passant d'une période à une autre de 272 825 mD à 109 772 mD. Il se détaille comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Encaisses | 45 321 | 45 633 | -312 | -0,68% |
| Avoirs chez la BCT | 64 357 | 227 031 | -162 674 | -71,65% |
| Avoirs chez le CCP | 94 | 94 | - | -% |
| Créances rattachées | - | 67 | -67 | -100,00% |
| Total | 109 772 | 272 825 | -163 053 | -59,76% |

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 1 246 709 mD à 979 342 mD, enregistrant ainsi une diminution de 267 367 mD ou 21,45%. Cette variation provient de :

- La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 273 864 mD ou 23,66% qui est passé de 1 157 515 mD au 31/12/2010 à 883 651 mD au 31/12/2011. Cette variation concerne les postes suivants :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| Comptes de prêts à la BCT | 738 668 | 269 502 | 469 166 | 174,09% |
| Comptes de prêts du marché interbancaire | 133 468 | 873 065 | -739 597 | -84,71% |
| Créances rattachées sur prêts | 643 | 2 228 | -1 585 | -71,14% |
| Comptes correspondants NOSTRI | 2 187 | 2 790 | -603 | -21,61% |
| Comptes correspondants LORI | 80 | 260 | -180 | -69,23% |
| Créances rattachées sur comptes correspondants | 7 | 2 | 5 | 250,00% |
| Valeurs non imputées | 8 598 | 9 668 | -1 070 | -11,07% |
| TOTAL | 883 651 | 1 157 515 | -273 864 | -23,66% |

- L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 6 497 mD ou 7,28% qui sont passées de 89 194 mD en Décembre 2010 à 95 691 mD en Décembre 2011. Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme. Cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing | 94 251 | 87 837 | 6 414 | 7,30% |
| Créances rattachées | 1 440 | 1 357 | 83 | 6,12% |
| TOTAL | 95 691 | 89 194 | 6 497 | 7,28% |

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 3 972 204 mD en Décembre 2010 à 4 818 800 mD en Décembre 2011 enregistrant ainsi une augmentation de 846 596 mD ou 21,31 %. Il est ventilé comme suit :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|-----|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Comptes débiteurs de la clientèle | (1) | 495 479 | 405 554 | 89 925 | 22,17% |
| Autres crédits à la clientèle | (2) | 4 595 042 | 3 789 543 | 805 499 | 21,26% |
| Crédits sur ressources spéciales | (3) | 91 728 | 96 030 | -4 302 | -4,48% |
| Total brut | | 5 182 249 | 4 291 127 | 891 122 | 20,77% |
| Provisions sur crédits à la clientèle | (4) | -287 282 | -276 588 | -10 694 | 3,87% |
| Agios réservés | (4) | -46 721 | -42 335 | -4 386 | 10,36% |
| Provision collective | (4) | -24 700 | - | -24 700 | 100,00% |
| Agios réservés dans le cadre de la circulaire 2012-02 | (4) | -4 746 | - | -4 746 | 100,00% |
| Total net | | 4 818 800 | 3 972 204 | 846 596 | 21,31% |

(1) *Comptes débiteurs de la clientèle :*

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 89 925 mD ou 22,17% en passant de 405 554 mD en Décembre 2010 à 495 479 mD en Décembre 2011. Ces comptes sont ventilés comme suit :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|----------------------------|--|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Comptes débiteurs courants | | 417 592 | 339 501 | 78 091 | 23,00% |
| Comptes débiteurs douteux | | 54 282 | 37 886 | 16 396 | 43,28% |
| Avances sur dépôts à terme | | 9 811 | 16 070 | -6 259 | -38,95% |
| Créances rattachées | | 13 794 | 12 097 | 1 697 | 14,03% |
| TOTAL | | 495 479 | 405 554 | 89 925 | 22,17% |

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 54 282 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Classe 2 | | 4 923 | 2 250 | 2 673 | 118,80% |
| Classe 3 | | 3 511 | 1 225 | 2 286 | 186,61% |
| Classe 4 | | 45 848 | 34 411 | 11 437 | 33,24% |
| TOTAL | | 54 282 | 37 886 | 16 396 | 43,28% |

(2) *Autres concours à la clientèle :*

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 3 789 543 mD à 4 595 042 mD enregistrant une augmentation de 805 499 mD ou 21,26%. Le total de ce poste est ventilé comme suit :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------------------|-----|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Autres concours courants | (a) | 4 221 364 | 3 420 279 | 801 085 | 23,42% |
| Autres concours douteux | (b) | 373 678 | 369 264 | 4 414 | 1,20% |
| TOTAL | | 4 595 042 | 3 789 543 | 805 499 | 21,26% |

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---------------------------------------|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Crédits commerciaux et industriels | 2 805 369 | 2 304 001 | 501 368 | 21,76% |
| Crédits immobiliers, promoteurs | 119 078 | 96 750 | 22 328 | 23,08% |
| Crédits immobiliers, acquéreurs | 987 604 | 757 289 | 230 315 | 30,41% |
| Crédits agricoles | 290 215 | 254 372 | 35 843 | 14,09% |
| Portefeuille escompte | 4 202 266 | 3 412 412 | 789 854 | 23,15% |
| Valeurs non imputées | 75 | 818 | -743 | -90,83% |
| Créances rattachées | 37 644 | 26 646 | 10 998 | 41,27% |
| Intérêts perçus d'avance (en moins) | -18 621 | -19 597 | 976 | -4,98% |
| Total autres concours courants | 4 221 364 | 3 420 279 | 801 085 | 23,42% |

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 373 678 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| Classe 2 | 8 148 | 9 571 | -1 423 | -14,87% |
| Classe 3 | 10 261 | 5 827 | 4 434 | 76,09% |
| Classe 4 | 355 269 | 353 866 | 1 403 | 0,40% |
| TOTAL | 373 678 | 369 264 | 4 414 | 1,20% |

(3) *Crédits sur ressources spéciales :*

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 96 030 mD à 91 728 mD enregistrant une baisse de 4 302 mD ou 4,48%. Ces crédits sont composés des éléments suivants :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Crédits sur ressources spéciales courants | 74 965 | 81 230 | -6 265 | -7,71% |
| Créances rattachées | 849 | 836 | 13 | 1,56% |
| Crédits sur ressources spéciales douteux | 15 914 | 13 964 | 1 950 | 13,96% |
| TOTAL | 91 728 | 96 030 | -4 302 | -4,48% |

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 15 914 mD est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Classe 2 | 150 | 6 | 144 | 2400,00% |
| Classe 3 | 91 | 25 | 66 | 264,00% |
| Classe 4 | 15 673 | 13 933 | 1 740 | 12,49% |
| TOTAL | 15 914 | 13 964 | 1 950 | 13,96% |

(4) Provisions sur crédits à la clientèle et Agios réservés

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

i) Créances courantes :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Créances courantes hors engagements par signature | 4 704 634 | 3 849 213 | 855 421 | 22,22% |
| | 4 704 634 | 3 849 213 | 855 421 | 22,22% |
| Valeurs non imputées | 75 | 818 | -743 | -90,83% |
| Créances rattachées | 52 286 | 39 579 | 12 707 | 32,11% |
| Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins) | -18 621 | -19 597 | 976 | -4,98% |
| | 4 738 374 | 3 870 013 | 868 361 | 22,44% |
| Engagements par signature courants | 966 815 | 1 002 128 | -35 313 | -3,52% |
| TOTAL | 5 705 189 | 4 872 141 | 833 048 | 17,10% |

ii) Créances douteuses brutes :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|----------------|----------------|---------------|--------------|
| Créances douteuses hors engagements par signature | 443 874 | 421 114 | 22 760 | 5,4% |
| Engagements par signature douteux | 15 738 | 14 822 | 916 | 6,18% |
| TOTAL | 459 612 | 435 936 | 23 676 | 5,43% |

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| Classe 2 | 14 185 | 13 239 | 946 | 7,15% |
| Classe 3 | 14 265 | 8 579 | 5 686 | 66,28% |
| Classe 4 | 431 162 | 414 118 | 17 044 | 4,12% |
| TOTAL | 459 612 | 435 936 | 23 676 | 5,43% |

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 340 568 mD, réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

| Provisions requises | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| Provisions requises sur engagements hors bilan | 9 775 | 10 960 | -1 185 | -10,81% |
| Provisions requises et agios réservés sur créances du bilan | 330 793 | 316 444 | 14 349 | 4,53% |
| TOTAL | 340 568 | 327 404 | 13 164 | 4,02% |

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 330 793 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 9 775 mD.

Ce volume des provisions de 340 568 mD est affecté à hauteur de 46 461 mD sous forme d'agios réservés et de 294 107 mD sous forme de provisions sur créances douteuses.

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 333 743 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 9 775 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 343 518 mD ventilés comme suit :

| Provisions constituées | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| Agios réservés | 46 461 | 41 961 | 4 500 | 10,72% |
| Provisions pour créances du bilan | 287 282 | 276 588 | 10 694 | 3,87% |
| Provisions pour engagement hors bilan | 9 775 | 10 960 | -1 185 | -10,81% |
| TOTAL | 343 518 | 329 509 | 14 009 | 4,25% |

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 543 577 mD à 615 120 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 71 543 mD ou 13,16%.

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 77 194 mD ou 14,59% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 5 652 mD ou 39,02%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Titres de transaction :

- a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Bons de trésor assimilables | 1 204 588 | 1 024 246 | 180 342 | 17,61% |
| Bons de trésor à court terme | 99 200 | 44 000 | 55 200 | 125,45% |
| Bons de trésor zéro coupon | 23 700 | 23 700 | - | |
| Sous Total des titres de transaction en principal | 1 327 488 | 1 091 946 | 235 542 | 21,57% |
| Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA | 29 957 | 31 675 | -1 718 | -5,42% |
| Total | 1 357 445 | 1 123 621 | 233 824 | 20,81% |

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 180 342 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2011 auprès du Trésor 173 000
- Transferts reçus des clients 14 332
- Transferts effectués par les clients (6 990)

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 55 200 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2011 auprès du Trésor 98 500
- Transferts reçus des clients 700
- Remboursements des BTC en 2011 (44 000)

- b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2011 comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|------------------|------------------|----------------|---------------|
| 1) Titres gardés en portefeuille de la banque | | | | |
| Bons de trésor assimilables | 585 276 | 509 780 | 75 496 | 14,81% |
| Bons de trésor à court terme | 153 | 715 | -562 | -78,60% |
| Bons de trésor zéro coupons | 18 808 | 18 808 | - | - |
| Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ | 2 048 | -212 | 2 260 | -1066,03% |
| Total des titres gardés en portefeuille | 606 285 | 529 091 | 77 194 | 14,59% |
| Bons de trésor assimilables | 647 221 | 546 353 | 100 868 | 18,46% |
| Bons de trésor à court terme | 99 047 | 43 285 | 55 762 | 128,83% |
| Bons de trésor zéro coupons | 4 892 | 4 892 | - | - |
| Total des titres cédés à la clientèle | 751 160 | 594 530 | 156 630 | 26,35% |
| Total général | 1 357 445 | 1 123 621 | 233 824 | 20,81% |

2) Titres de placement :

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 14 486 mD au 31/12/2010 à 8 834 mD au 31/12/2011 enregistrant une diminution de 5 652 mD ou 39,02%. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|--------------|---------------|---------------|----------------|
| Obligations émises par les sociétés privées | 2 220 | 3 590 | -1 370 | -38,16% |
| Titres SICAV | 2 303 | 2 389 | -86 | -3,60% |
| Parts prioritaires dans les fonds commun de créances | 4 241 | 8 374 | -4 133 | -49,36% |
| Créances et dettes rattachées | 70 | 133 | -63 | -47,37% |
| TOTAL | 8 834 | 14 486 | -5 652 | -39,02% |

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 201 511 mD en

Décembre 2010 à 207 334 mD en Décembre 2011, soit une augmentation de 5 823 mD ou 2,89%. Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

| Désignation | Montant |
|---|--------------|
| Nouvelles participations ou libérations | 726 |
| Cession de titres de participation | (6 222) |
| Libération des fonds gérés | 10 000 |
| Dotation aux provisions sur titres de participation | (4 463) |
| Intérêts réservés sur titre en portage | (273) |
| Reprise de provisions sur titres de participation | 4 669 |
| Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat | (333) |
| Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques | (148) |
| Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu | 1 867 |
| Total | 5 823 |

Ces opérations sont détaillées comme suit :

| Nature d'opération | Titres d'investissement | Titres de participation et titres en portage | Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises | Fonds gérés | Total |
|--|-------------------------|--|--|---------------|----------------|
| Encours brut au 31/12/2010 hors créances rattachées | 10 251 | 73 052 | 100 812 | 46 250 | 230 365 |
| Libérations effectuées au courant du 1er semestre 2011 | - | - | 219 | 10 000 | 10 219 |
| Libérations effectuées au courant du 2ème semestre 2011 | - | 507 | - | - | 507 |
| Total des libérations | - | 507 | 219 | 10 000 | 10 726 |
| Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1er semestre 2011 | - | (5 609) | - | - | (5 609) |
| Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2ème semestre 2011 | (481) | (613) | - | - | (1 094) |
| Total des cessions ou remboursements | (481) | (6 222) | - | - | (6 703) |
| Encours brut au 31/12/2011 hors créances rattachées | 9 770 | 67 337 | 101 031 | 56 250 | 234 388 |
| Créances rattachées | 44 | 4 232 | - | 1 860 | 6 136 |
| Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement | - | (18 288) | (13 251) | (1 651) | (33 190) |
| Total du portefeuille d'investissement | 9 814 | 53 281 | 87 780 | 56 459 | 207 334 |

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

| Immobilisations | Taux d'amortissements |
|---|------------------------------|
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | |
| – Logiciels | 33,33% |
| – Licences | 33,33% |
| – Fonds de commerce | 5% |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | |
| – Bâtiments | 5% et 2,5% |
| – Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments | 10% |
| – Equipements de bureaux | 10% |
| – Matériel de transport | 20% |
| – Matériel informatique | 15% |
| – Immobilisations à statut juridique particulier | 10% |

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 20 447 mD ou 14,36 % en passant de 142 393 mD au 31/12/2010 à 162 840 mD au 31/12/2011. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

i) Valeurs brutes

| Rubriques | Valeur Brute au 31/12/2010 | Acquisitions | Cessions ou mises en rebus | Reclassements | Valeur Brute au 31/12/2011 |
|---|----------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | |
| Fonds de commerce et droit au bail | 3 115 | 186 | - | - | 3 301 |
| Logiciels informatiques | 6 197 | 232 | - | - | 6 429 |
| Licence | 6 956 | 1 021 | - | - | 7 977 |
| Total des immobilisations incorporelles | 16 268 | 1 439 | - | - | 17 707 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | |
| Terrains | 18 645 | 2 112 | - | - | 20 757 |
| Constructions | 56 106 | 2 506 | - | - | 58 612 |
| Constructions non affectés aux activités professionnelles | 1 929 | | -53 | - | 1 876 |
| Installations générales des constructions | 6 400 | - | - | - | 6 400 |
| Agencement, aménagement des constructions | 45 735 | 2 041 | -570 | - | 47 206 |
| Matériel d'exploitation bancaire | 10 764 | 2 789 | -765 | - | 12 788 |
| Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire | 8 | - | - | - | 8 |
| Équipements de bureaux | 8 616 | 607 | -30 | - | 9 193 |
| Agencement des équipements de bureaux | 1 366 | 54 | -2 | - | 1 418 |
| Mobilier de bureaux | 8 023 | 1 159 | -35 | - | 9 147 |
| Agencement du mobilier de bureaux | 4 645 | 1 051 | -13 | - | 5 683 |
| Matériel de transport | 1 652 | - | -85 | - | 1 567 |
| Matériel informatique | 32 531 | 4 423 | -2 808 | - | 34 146 |
| Travaux en cours | 40 971 | 14 457 | - | - | 55 428 |
| Immeubles en attente d'affectation | 369 | - | - | - | 369 |
| Avances sur immobilisations en cours | 2 023 | - | - | - | 1 728 |
| Immobilisations à statut juridique particulier | 549 | - | - | - | 549 |
| Total des immobilisations corporelles | 240 332 | 31 199 | -4 361 | - | 266 875 |
| TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES | 256 600 | 32 638 | -4 361 | - | 284 582 |

ii) Valeurs nettes

| Rubriques | Valeur Brute au 31/12/2011 | Amortissements cumulés 31/12/2010 | Dotations 2011 | Reclassements amortissements | Régularisations / cessions | VCN au 31/12/2011 |
|---|----------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------------------|----------------------------|-------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | |
| Fonds de commerce et droit au bail | 3 301 | 1 327 | 157 | - | - | 1 817 |
| Logiciels informatiques | 6 429 | 6 139 | 63 | - | - | 227 |
| Licence | 7 977 | 5 272 | 891 | - | - | 1 814 |
| Total des immobilisations incorporelles | 17 707 | 12 738 | 1 111 | - | - | 3 858 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | |
| Terrains | 20 757 | - | - | - | - | 20 757 |
| Constructions | 58 612 | 19 244 | 1 999 | - | - | 37 369 |
| Constructions non affectés aux activités professionnelles | 1 876 | 95 | 6 | - | -9 | 1 784 |
| Installations générales des constructions | 6 400 | 3 853 | 523 | - | - | 2 024 |
| Agencement, aménagement des constructions | 47 206 | 30 875 | 2 837 | - | -436 | 13 932 |
| Matériel d'exploitation bancaire | 12 788 | 7 977 | 907 | - | -750 | 4 654 |
| Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire | 8 | 4 | 1 | - | - | 3 |
| Equipements de bureaux | 9 193 | 5 237 | 594 | - | -27 | 3 389 |
| Agencement des équipements de bureaux | 1 418 | 990 | 43 | - | -8 | 393 |
| Mobilier de bureaux | 9 147 | 4 730 | 642 | - | -34 | 3 809 |
| Agencement du mobilier de bureaux | 5 683 | 2 490 | 375 | - | - | 2 818 |
| Matériel de transport | 1 567 | 1 413 | 118 | - | -85 | 121 |
| Matériel informatique | 34 146 | 24 014 | 2 473 | - | -2 797 | 10 456 |
| Travaux en cours | 55 428 | - | - | - | - | 55 428 |

| | | | | | | |
|---|----------------|----------------|---------------|----------|----------------|----------------|
| Immeubles en attente d'affectation | 369 | - | - | - | - | 369 |
| Avances sur immobilisations en cours | 1 728 | - | - | - | - | 1 728 |
| Immobilisations à statut juridique particulier | 549 | 374 | 27 | - | - | 148 |
| Total des immobilisations corporelles | 266 875 | 101 294 | 10 545 | - | (4 146) | 159 182 |
| TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES | 284 582 | 114 033 | 11 656 | - | (4 146) | 163 040 |
| Provisions sur immobilisations | -174 | - | -26 | - | - | -200 |
| TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES NETS DES PROVISIONS | | | | | | 162 840 |

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 142 005 mD en Décembre 2010 à 196 034 mD en Décembre 2011, enregistrant une augmentation de 54 029 mD ou 38,05 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : 42 619 mD
- Autres comptes : 11 410 mD

1) Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 18 772 mD à 61 391 mD, soit une augmentation de 42 619 mD.

2) Les autres comptes d'actifs :

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 11 410 mD ou 9,26 % en passant de 123 233 mD en Décembre 2010 à 134 643 mD en Décembre 2011. Cette augmentation provient des comptes suivants :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|-------------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| Débiteurs divers | 131 258 | 121 288 | 9 970 | 8,22% |
| Comptes de stocks | 30 | 22 | 8 | 36,36% |
| Charges reportées | 3 355 | 1 923 | 1 432 | 74,47% |
| Total | 134 643 | 123 233 | 11 410 | 9,26% |

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| – Frais d'émission d'emprunt : | 44 mD |
| – Charges à répartir : | 463 mD |
| – Frais d'études : | 2 848 mD |
| – Total : | 3 355 mD |

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2010 et Décembre 2011, un accroissement de 568 018 mD ou 8,71 %, en passant de 6 521 224 mD à 7 089 242 mD.

NOTE IV – Passif du bilan*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 2 097 mD à 3 416 mD, soit une augmentation de 1 319 mD ou 62,90%. Cette variation est due à l'augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 1 099 mD en Décembre 2011 accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 208 mD ou 9,93%.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Comptes BCT en devises | 1 099 | 0 | 1 099 | - |
| Chèques BCT en attente de Règlement | 2 304 | 2 096 | 208 | 9,92% |
| Dettes rattachées | 13 | 1 | 12 | 1200,00% |
| TOTAL | 3 416 | 2 097 | 1 319 | 62,90% |

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 91 253 mD à 413 991 mD, soit une augmentation de 322 738 mD ou 353,68%. Cette variation est expliquée par :

- L'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 325 669 mD ou 374,16%, qui sont passés de 87 039 mD en Décembre 2010 à 412 708 mD en Décembre 2011 :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| Emprunt en dinars auprès de la BCT | 360 000 | - | 360 000 | - |
| Emprunt en devise auprès des banques | 14 926 | 15 891 | -965 | -6,07% |
| Dépôts des correspondants Banquiers | 36 872 | 70 260 | -33 388 | -47,52% |
| Autres sommes dues | 817 | 762 | 55 | 7,22% |
| Dettes rattachées | 93 | 126 | -33 | -26,19% |
| TOTAL | 412 708 | 87 039 | 325 669 | 374,16% |

- La baisse des dépôts des établissements financiers à hauteur de 2 931 mD ou 69,55% qui sont passés entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 4 214 mD à 1 283 mD. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 157 844 mD ou 2,82%, en passant de 5 601 795 mD en Décembre 2010 à 5 759 639 mD en Décembre 2011. Cette augmentation provient des postes suivants :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|------------------|------------------|----------------|--------------|
| Dépôts à vue | 2 714 393 | 2 579 795 | 134 598 | 5,22% |
| Dépôts d'épargne | 1 393 623 | 1 265 463 | 128 160 | 10,13% |
| Comptes à échéance | 797 074 | 844 542 | -47 468 | -5,62% |
| Bons à échéance | 408 634 | 447 422 | -38 788 | -8,67% |
| Certificats de dépôts marchés monétaire | 242 000 | 282 000 | -40 000 | -14,18% |
| Dettes rattachées | 16 265 | 18 224 | -1 959 | -10,75% |
| Autres sommes dues | 187 650 | 164 349 | 23 301 | 14,18% |
| Total | 5 759 639 | 5 601 795 | 157 844 | 2,82% |

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 143 982 mD à 125 493 mD, enregistrant une baisse de 18 489 mD ou 12,84%.

Ce poste est composé principalement de :

- L'emprunt subordonné SFI : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND. Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.
Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2011 s'élèvent à 12 706 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2011 des dettes rattachées totalisant 92 mD.
- De l'emprunt subordonné PROPARCO : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND. Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.
Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2011 s'élèvent à 2 673 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2011 des dettes rattachées totalisant 27 mD.

Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une baisse de 3 054 mD ou 3,23 % en passant de 94 996 mD en Décembre 2010 à 91 942 mD en Décembre 2011. Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

| Désignation | Solde au 31/12/2010 | Ressources | Remboursements | Solde au 31/12/2011 |
|--------------------|------------------------|---------------|----------------|------------------------|
| AFD | 30 808 | 1 944 | 1 578 | 31 174 |
| APEX | 263 | 0 | 263 | 0 |
| BEI | 17 608 | 94 | 511 | 17 191 |
| BIRD | 685 | 0 | 0 | 685 |
| BM | 548 | 67 | 615 | 0 |
| CFD | 29 | 785 | 29 | 785 |
| ESPAGNOLE | 2 814 | 0 | 391 | 2 423 |
| FDCI | 929 | 28 | 30 | 927 |
| FNG | 1 719 | 0 | 0 | 1 719 |
| FONAPRA | 5 937 | 973 | 1 287 | 5 623 |
| FOPRODI | 1 244 | 90 | 12 | 1 322 |
| FOSDA FOSEP | 205 | 0 | 6 | 199 |
| ITL | 8 519 | 4 954 | 3 290 | 10 183 |
| KFW | 16 051 | 1 529 | 4 029 | 13 551 |
| PROPARCO | 7 186 | 46 | 2 183 | 5 049 |
| TAAHIL | 0 | 625 | 0 | 625 |
| Sous-Total | 94 545 | 11 135 | 14 224 | 91 456 |
| Dettes rattachées | 451 | 486 | 451 | 486 |
| Total | 94 996 | 11 621 | 14 675 | 91 942 |

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 177 408 mD au 31 Décembre 2010 à 267 534 mD au 31 Décembre 2011, enregistrant une augmentation de 90 126 mD ou 50,80%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|-----|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Provisions pour passifs et charges | (1) | 72 798 | 49 629 | 23 169 | 46,68% |
| Comptes d'attente et de régularisation | (2) | 146 917 | 69 797 | 77 120 | 110,49% |
| Autres comptes | (3) | 47 819 | 57 982 | -10 163 | -17,53% |
| Total | | 267 534 | 177 408 | 90 126 | 50,80% |

(1) Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2011 des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 63 023 mD et des provisions sur engagements hors bilan pour 9 775 mD.

(2) Comptes d'attente et de régularisation :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Autres produits constatés d'avance | 5 816 | 3 687 | 2 129 | 57,74% |
| Sièges et succursales | 206 | - | 206 | 100,00% |
| Charges à payer | 70 151 | 47 655 | 22 496 | 47,21% |
| Comptes d'attente à régulariser | 70 313 | 17 353 | 52 960 | 305,19% |
| Compte ajustement en devises | 431 | 1 102 | -671 | -60,89% |
| Total | 146 917 | 69 797 | 77 120 | 110,49% |

(3) Autres comptes :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Etat, impôts et taxes | 16 917 | 27 473 | -10 556 | -38,42% |
| Comptes de retenues | 18 716 | 17 069 | 1 647 | 9,65% |
| Autres créditeurs divers | 12 186 | 13 440 | -1 254 | -9,33% |
| Total | 47 819 | 57 982 | -10 163 | -17,53% |

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 504 689 mD à 519 169 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 14 480 mD ou 2,87%. Cette variation est imputable aux postes suivants :

| | |
|--|---------|
| - Réserves soumis à un régime particulier | 27 021 |
| - Réserves pour fonds social | 5 108 |
| - Résultats reportés | -18 266 |
| - Subventions | -11 |
| - Amortissements dérogatoires | -63 |
| - Variation du résultat net entre 2010 et 2011 | 691 |

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a) Réserves pour réinvestissement exonérés

Le total des réserves pour réinvestissement exonérés a augmenté de 27 021 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 juin 2011

b) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 5 108 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 à raison de 4 751 mD majoré d'un montant de 357 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

c) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2011 à 44 mD contre 107 mD au 31/12/2010.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission des emprunts subordonnés.

d) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2010. Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2010 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2011.

e) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 47 506 mD à 48 197 mD, enregistrant une augmentation de 691 mD ou 1,45%.

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

- 1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.
- 2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2011 s'élèvent à 162 623 mD
- 3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2011 à 140 mD

- 4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2011 totalisent 308 550 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 427 312 mD à 470 111 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 42 799 mD ou 10,02% ;

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 285 948 mD au 31/12/2010 à 314 554 mD au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 28 606 mD ou 10,00%. Cette variation est détaillée comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| Intérêts sur comptes ordinaires banques | 176 | 78 | 98 | 125,64% |
| Intérêts sur comptes de prêts interbancaires | 10 386 | 11 819 | -1 433 | -12,12% |
| Intérêts sur crédits à la clientèle | 245 224 | 213 388 | 31 836 | 14,92% |
| Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle | 39 799 | 38 495 | 1 304 | 3,39% |
| Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie | 13 880 | 13 689 | 191 | 1,40% |
| Autres intérêts et revenus assimilés | 5 089 | 8 479 | -3 390 | -39,98% |
| Total | 314 554 | 285 948 | 28 606 | 10,00% |

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 62 947 mD au 31/12/2010 à 71 585 mD au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 8 638 mD ou 13,72%.

Cette variation est détaillée comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Commission sur opérations de change | 2 506 | 2 486 | 20 | 0,80% |
| Commission sur engagements de financement | 19 339 | 14 121 | 5 218 | 36,95% |
| Commission sur engagement de garantie | 4 783 | 4 844 | -61 | -1,26% |
| Commission sur prestations de services financiers | 19 686 | 19 047 | 639 | 3,35% |
| Commissions sur autres opérations bancaires | 25 271 | 22 449 | 2 822 | 12,57% |
| TOTAL | 71 585 | 62 947 | 8 638 | 13,72% |

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 74 415 mD au 31/12/2011 contre 68 182 mD au 31/12/2010, soit une augmentation de 6 233 mD ou 9,14% :

| Désignation | | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|-----|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Revenus des titres de transaction | (a) | 35 410 | 33 036 | 2 374 | 7,19% |
| Revenus sur titres de placement | (b) | 499 | 1 013 | -514 | -50,74% |
| Gains sur opérations de change et d'arbitrage | (c) | 38 506 | 34 133 | 4 373 | 12,81% |
| Total | | 74 415 | 68 182 | 6 233 | 9,14% |

Cette augmentation provient des éléments suivants :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés de 33 036 mD au 31/12/2010 à 35 410 mD au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 2 374 mD ou 7,19%. Ces produits sont détaillés comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Intérêts | 36 657 | 37 918 | -1 261 | -3,33% |
| Plus ou moins value de cession ou de remboursement | -1 247 | -4 882 | 3 635 | -74,46% |
| Total | 35 410 | 33 036 | 2 374 | 7,19% |

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2010 et 2011, ont enregistré une diminution de 514 mD ou -50,74%, en passant d'une période à une autre de 1 013 mD à 499 mD.

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 34 133 mD au 31/12/2010 à 38 506 mD au 31/12/2011 enregistrant une augmentation de 4 373 mD ou 12,81%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une baisse de 678 mD ou 6,62 % en passant d'une période à une autre de 10 235 mD à 9 557 mD.

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|--------------|---------------|-------------|---------------|
| Intérêts et revenus des titres d'investissement | 4 004 | 4 372 | -368 | -8,42% |
| Revenus des parts dans les entreprises liées | 5 118 | 5 498 | -380 | -6,91% |
| Revenus des titres participation | 435 | 365 | 70 | 19,18% |
| Total | 9 557 | 10 235 | -678 | -6,62% |

Cette baisse provient principalement des dividendes reçus des entreprises liées de 380 mD et des intérêts et des revenus des titres d'investissement de 368 mD.

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 123 355 mD à 130 976 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 7 621 mD ou 6,18%. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ; et
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 119 201 mD au 31/12/2010 à 127 821 mD au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 8 620 mD ou 7,23 %. Cette variation est détaillée comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|----------------|----------------|--------------|--------------|
| Intérêts sur comptes ordinaires banques | 544 | 591 | -47 | -7,95% |
| Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires | 469 | 11 | 458 | 4163,64% |
| Intérêts sur dépôts de la clientèle | 102 968 | 109 318 | -6 350 | -5,81% |
| Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné | 3 592 | 4 833 | -1 241 | -25,68% |
| Intérêts sur ressources spéciales | 3 320 | 3 268 | 52 | 1,59% |
| Autres intérêts et charges | 16 928 | 1 180 | 15 748 | 1334,58% |
| Total | 127 821 | 119 201 | 8 620 | 7,23% |

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 4 154 mD au 31/12/2010 à 3 155 mD au 31/12/2011, enregistrant une baisse de 999 mD ou 24,05%. Cette variation est détaillée comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|---|--------------|--------------|-------------|----------------|
| Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires | 312 | 291 | 21 | 7,22% |
| Commissions sur opérations avec la clientèle | 571 | 985 | -414 | -42,03% |
| Commissions sur prestations de services financiers | 2 184 | 2 802 | -618 | -22,06% |
| Commissions sur autres opérations | 88 | 76 | 12 | 15,79% |
| Total | 3 155 | 4 154 | -999 | -24,05% |

VII-3. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2011 un montant de 61 674 mD ventilé comme suit :

| | |
|---|---------|
| – Dotation aux provisions | 99 046 |
| <i>Dont provision collective</i> | 24 700 |
| – Pertes sur créances | 2 914 |
| – Reprise de provisions | -39 654 |
| – Récupérations créances passées en perte | -632 |

La variation entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Dotation aux provisions sur créances de la clientèle | 70 397 | 56 395 | 14 002 | 24,83% |
| Dotation aux provisions pour risques et charges | 28 649 | 34 367 | -5 718 | -16,64% |
| Total dotations | 99 046 | 90 762 | 8 284 | 9,13% |
| Pertes sur créances | 2 914 | 16 247 | -13 333 | -82,06% |
| <u>Total des dotations et des pertes sur créances</u> | <u>101 960</u> | <u>107 009</u> | <u>-5 049</u> | <u>-4,72%</u> |
| Reprise de provisions sur créances de la clientèle | -36 244 | -37 605 | -1 361 | 3,62% |
| Reprise de provisions pour pertes et charges | -3 410 | -3 917 | -507 | 12,94% |
| Total reprises | -39 654 | -41 522 | 1 868 | -4,50% |
| Récupérations créances passées en perte | -632 | -130 | -502 | 386,15% |
| <u>Total des reprises et des récupérations sur créances</u> | <u>-40 286</u> | <u>-41 652</u> | <u>-1 366</u> | <u>3,28%</u> |
| Solde en perte | 61 674 | 65 357 | -3 683 | -5,64% |

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistré au 31/12/2011 un solde en perte de 3 296 mD ventilé comme suit :

| | |
|---------------------------|---------|
| – Dotation aux provisions | 4 463 |
| – Charges et pertes | 497 |
| – Moins value de cession | 4 321 |
| – Reprise de provision | (4 669) |
| – Plus value de cession | (1 316) |

La variation entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 concernant ce poste est décrite comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|--------------|---------------|---------------|-----------------|
| Dotation aux provisions sur titres de participation et des fonds gérés | 2 455 | 2092 | 363 | 17,35% |
| Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées | 2 008 | 309 | 1 699 | 549,84% |
| Total dotations | 4 463 | 2 401 | 2 062 | 85,88% |
| Moins valeur sur cession des titres d'investissement | 4 321 | 114 | 4 207 | 3690,35% |
| Charges et pertes sur titres | 497 | 383 | 114 | 29,77% |
| Total charges et pertes | 4 818 | 497 | 4 321 | 869,42% |
| Total des dotations et des pertes | 9 281 | 2 898 | 6 383 | 220,26% |
| Reprise de provisions sur titres de participation | 4 669 | 1 059 | 3 610 | 340,89% |
| Plus value de cession des titres de participation | 1 316 | 8 031 | -6 715 | -83,61% |
| Total des gains | 5 985 | 9 090 | -3 105 | -34,16% |
| Solde en Perte | 3 296 | -6 192 | 9 488 | -153,23% |

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2010 et Décembre 2011 de 3 319 mD à 3 760 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 441 mD ou 13,29%.

VII-6. Frais de personnel

L'augmentation de 22 173 mD ou 18,44 % enregistrée entre Décembre 2010 et Décembre 2011 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 5 144 mD enregistrée entre Décembre 2010 et Décembre 2011 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 847 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 3 297 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2011 un montant de 14 963 mD ventilés comme suit :

| Désignation | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | 1 111 | 788 | 323 | 40,99% |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | 10 574 | 11 537 | -963 | -8,35% |
| Dotations aux amortissements des charges reportées | 3 254 | 3 390 | -136 | -4,01% |
| Régularisation des amortissements | -1 | -480 | 479 | -99,79% |
| Dotation aux provisions sur immobilisation | 25 | 174 | -149 | -85,63% |
| Total de la dotation annuelle | 14 963 | 15 409 | -446 | -2,89% |

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique de 586 mD provient essentiellement des plus values de cession d'immobilisations pour 397 mD, compensé par des moins values sur cession d'immobilisation pour 9 mD et des autres pertes et profits pour 211 mD.

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2011 un montant de 31 593 mD contre 26 809 mD au 31/12/2010, soit une augmentation de 4 784 mD ou 17,84%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2011 à 251 825 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 13 291 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

| | |
|--|---------------|
| Dépôts de la clientèle | 18 433 |
| Dépôts des établissements bancaires | (59) |
| Prêts et avances accordés à la clientèle | (6 231) |
| Sommes versées aux crédateurs divers | 111 |
| Autres flux de trésorerie | 1 037 |
| | 13 291 |

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 685 144 mD au 31/12/2010 à 1 085 664 mD au 31/12/2011, enregistrant une diminution de 599 480 mD ou 35.57%.

| | 31/12/2011 | 31/12/2010 | Variation | En % |
|--------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| Liquidités en TND | 87 504 | 370 625 | -283 121 | -76,39% |
| Caisse TND | 39 776 | 42 499 | -2 723 | -6,41% |
| Correspondants débiteurs | 32 855 | 209 098 | -176 243 | -84,29% |
| Correspondants créditeurs | -27 862 | -26 281 | -1 581 | 6,02% |
| Placement TND | 41 000 | 144 000 | -103 000 | -71,53% |
| Equivalents de liquidités débiteurs | 1 967 | 1 490 | 477 | 32,01% |
| Equivalents de liquidités créditeurs | -232 | -181 | -51 | 28,18% |
| Liquidités en devises | 858 130 | 1 020 923 | -162 793 | -15,95% |
| Caisse devises | 9 390 | 10 412 | -1 022 | -9,82% |
| Correspondants débiteurs | 30 018 | 13 808 | 16 210 | 117,40% |
| Correspondants créditeurs | -12 414 | -1 863 | -10 551 | 566,34% |
| Placement devises | 831 136 | 998 566 | -167 430 | -16,77% |

| | | | | |
|--|------------------|------------------|-----------------|----------------|
| Titres de transactions | 633 268 | 559 663 | 73 605 | 13,15% |
| Emprunt devises | -14 926 | -15 891 | 965 | -6,07% |
| Emprunt dinars | -360 000 | 0 | -360 000 | - |
| Placements supérieurs à 3 mois | -118 312 | -250 176 | 131 864 | -52,71% |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 1 085 664 | 1 685 144 | -599 480 | -35,57% |

Note X – Transactions avec les parties liées

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

| | Début de la convention | Durée de la convention | Rémunérations BIAT |
|-------------------|------------------------|------------------------|--|
| SICAV TRESOR | 08/03/2003 | 5 ans renouvelables | 0,2% TTC de l'actif net |
| | 01/04/2010 | | 0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010. |
| SICAV OPPORTUNITY | 08/03/2003 | 5 ans renouvelables | 0,3% TTC de l'actif net |
| SICAV PROSPERITY | 08/03/2003 | 5 ans renouvelables | 0,2% TTC de l'actif net |

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ».

| | Début de la convention | Durée de la convention | Rémunérations BIAT |
|--------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| FCP BIAT EPARGNE ACTIONS | 24/11/2006 | 5 ans renouvelables | 0,1% TTC de l'actif net |

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

| | Début de la convention | Durée de la convention | Rémunérations BIAT |
|------------------------------|------------------------|------------------------|---|
| SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE | 13/10/2009 | 1 an renouvelable | 0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D Maximum : 20.000 |

5) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

6) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil de la SICAR AVENIR. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de Dt : 50.000 TTC.

7) La BIAT a conclu avec la « SICAR AVENIR » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit:

| Année | Montant du Fonds géré libéré | Rendement des participations revenant à la BIAT | Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT | Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT |
|-------|------------------------------|---|--|---|
| 2006 | 5.000.000 | TMM+0.5% | TMM-1% | 1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds. |
| 2007 | 9.000.000 | TMM+0.5% | TMM-1% | Idem |
| 2008 | 14.250.000 | TMM+0.5% | TMM-1% | Idem |
| 2009 | 3.000.000 | Meilleur rendement possible | TMM-1% | Idem |

Par ailleurs, la BIAT et la SICAR AVENIR nouvellement dénommée « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

| Date de signature | Montant du Fonds géré libéré | Rendement des participations revenant à la BIAT | Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT |
|-------------------|------------------------------|---|--|
| Décembre 2010* | 10.000.000 | Meilleur rendement possible sur les participations financées par le | - 0.5% par an en HT sur les montants placés , et ce, pendant la période de blocage. - 1.75% par an en HT sur les montants investis , entre la date de libération des fonds et la fin de |

| Date de signature | Montant du Fonds géré libéré | Rendement des participations revenant à la BIAT | Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT |
|-------------------|------------------------------|---|--|
| | | fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT. | la 7 ^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. - 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7 ^{ème} année et la 10 ^{ème} année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période. |
| Avril 2011 | 10.000.000 | Idem | Idem |
| Décembre 2011 | 12.000.000 | Idem | Idem |

*révisée par un avenant en Mai 2011.

8) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL » ex FPG- la Financière de Placement et de Gestion - une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

| Nature de la commission | Rémunération BIAT | Rémunération BIAT CAPITAL |
|--|-------------------|----------------------------|
| Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse | 50% à la BIAT | 50% à la « BIAT CAPITAL » |
| Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote | | 100% à la « BIAT CAPITAL » |
| Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL » | | 100% à la « BIAT CAPITAL » |
| Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT | 100% à la BIAT. | |

9) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

10) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2011, à 2.163.448 Dt, réparti comme suit :

| Année | Parts catégorie P1 (en Dt) | Parts substantielles (en Dt) | Parts résiduelles (en Dt) | Total (en Dt) |
|-------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------|---------------|
| 2011 | 144.737 | 500.000 | 1.518.711 | 2.163.448 |

11) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2011, à 6.599.582 Dt réparti comme suit :

| Année | Parts catégorie P1 (en Dt) | Parts catégorie P2 (en Dt) | Parts catégorie P3 (en Dt) | Parts substantielles (en Dt) | Parts résiduelles (en Dt) | Total (en Dt) |
|-------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| 2011 | 1.146.292 | 2.100.000 | 850.000 | 1.000.000 | 1.503.290 | 6.599.582 |

12) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à Dt : 20.000 hors taxe.

13) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2011 est égale à :

| Nature | Montant de la charge d'assurance (en Dt) |
|---|--|
| Assurance de responsabilité civile | 37.655 |
| Assurance vie « protection familiale » | 116.002 |
| Assurance Contre les accidents corporels | 90.153 |
| Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier », | 870.815 |
| Assurance « vol global banque » | 234.322 |
| Assurance contre le vol et la perte des cartes | 228.113 |
| Assurance « incendie et garanties annexes » | 178.631 |

| Nature | Montant de la charge d'assurance (en Dt) |
|---|--|
| Assurance de la flotte automobile | 54.213 |
| Assurance multirisque sur les ordinateurs | 33.022 |
| Assurance « Assistance BIAT TRAVEL », | 11.764 |
| Assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ». | 785 |

14) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

15) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2011, s'élève à Dt : 30.236 hors taxes.

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/1/2010 | 2 ans renouvelables | 47.000 HT | 5% |

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/10/2009 | 2 ans renouvelables | 63.000 HT* | 5% |

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/10/2009 | 2 ans renouvelables | 83.250 HT | 5% |

19) La BIAT a conclu, en 2010, avec la «SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/01/2010 | 2 ans renouvelables | 22.050 HT* | 5% |

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|----------------------------------|
| Contrat 1 | 01/04/2010 | 3 ans renouvelables | 30.804 HT | 5% à partir de la deuxième année |

21) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/12/2010 | 3 ans renouvelables | 31.725 HT | 5% |

22) La BIAT a mis à la disposition de la Société de Promotion Touristique Mohamed V des salariés qui sont intervenus sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis. La charge à refacturer par la BIAT à la Société de Promotion Touristique Mohamed V, totalise un montant de 135.000 Dt HT au titre de l'exercice 2011.

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

| N° | Date de début du loyer | durée | Loyer annuel (en Dt) | Taux de majoration |
|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Contrat 1 | 01/07/2011 | 2 ans renouvelables | 33.300 HT | 5% |

24) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;
- La société OSI ;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800 Dt HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

25) La BIAT a conclu, en 2011, avec la CIAT « Campanie Internationale Arabe de Tunisie » une convention de mise à disposition d'un local et de moyens logistiques.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT reçoit un montant annuel de 7.200 Dt HT.

26) La BIAT a conclu avec la société « Assurance BIAT » un contrat de sous location en vertu duquel elle met à sa disposition un local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale d'environ 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II-Tunis édifié sur la parcelle « DIAR El ONS », et ce en moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA ;
- 137,5 dinars Hors TVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars Hors TVA.

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.